

COMITÉ CONFÉDÉRAL EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT 2020-2023



POUVOIR



MAINTENANT



5

Composition du comité confédéral

—

Introduction

6

Les thèmes abordés par le comité confédéral

—

COVID-19

—

Campagne
*Pour vraiment protéger
tout le monde*

—

Axe PL 59

—

Axe Loi 27

—

Suivi des travaux
à la CNESST en
lien avec la Loi 27

—

Rencontres de
la coordination
nationale SST

7

Événements

—

Le 28 avril
Journée internationale
de commémoration
des travailleuses et des
travailleurs morts
ou blessés au travail

—

Semaine nationale
de santé et de sécurité
du travail

—

Bilan et perspectives



**La question de la santé
et de la sécurité du travail
fait partie depuis toujours
de l'action de la CSN,
de ses organisations affiliées
et de ses syndicats. Elle est
un enjeu d'autant plus important
que les problèmes de santé
et de sécurité sont loin d'aller
en diminuant.**

CHANTAL IDE

Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN

MARIO PELLERIN

Conseil central du Cœur
du Québec–CSN

PAULINE BÉLANGER

Conseil central du
Bas-Saint-Laurent–CSN

FRÉDÉRICK LEBEAU

Syndicat des agents
correctionnels du Canada–
Union of Canadian
Correctional Officers
(UCCO–SACC–CSN)

ANDRÉ LAJOIE

Fédération des employées
et employés de services
publics–CSN

KEVIN GAGNON

Fédération de l'industrie
manufacturière–CSN

DAVID BERGERON-CYR

2^e vice-président
de la CSN

MIREILLE PELLETIER

Conseillère syndicale
du Service de santé-sécurité
et d'environnement de la CSN

JEAN-FRANÇOIS LAPOINTE

Conseiller politique
au comité exécutif de la CSN

LES ENJEUX DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ sont de plus en plus complexes et multifactoriels. Qu'on pense à cet effet à la santé psychologique en milieu de travail. Longtemps négligée, la dimension psychique prend progressivement aujourd'hui plus de place dans la gestion de la santé au travail.

LES TROIS ANNÉES DE CE MANDAT du comité confédéral de santé et de sécurité se sont déroulées dans un contexte de changements législatifs et réglementaires. Force est de constater que la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST) – PL59 devenu loi 27 – fut au cœur des travaux du comité confédéral. Cette loi, rappelons-le, reconfigure la SST tant en prévention qu'en réparation et est bien loin de nous satisfaire. Nous ne pouvons plus passer sous silence le fait que la COVID-19 est venue ralentir et bouleverser le calendrier de travail du comité.

LA LOI 27 ENGENDRE DES RECULS, et c'est sous cet angle que le comité confédéral a priorisé le renforcement des syndicats afin que ceux-ci occupent le terrain pour contrer ces reculs. Il a fallu mobiliser les membres des syndicats pour que le gouvernement comprenne qu'une réforme en santé et sécurité du travail ne doit jamais se faire sur le dos des travailleuses et des travailleurs. Cette réforme doit servir à protéger les droits des victimes de lésion professionnelle et à assainir véritablement les milieux de travail en mettant divers mécanismes en place pour éliminer les dangers à la source. Il faut que la prévention et la réparation se complètent pour qu'enfin, les travailleuses et les travailleurs du Québec aient un cadre législatif digne du 21^e siècle.

THÈMES ABORDÉS PAR LE COMITÉ CONFÉDÉRAL

Le plan de travail du comité a été chamboulé par la COVID-19 et par la loi 27. En effet, ces deux sujets ont occupé l'essentiel des discussions au sein du comité.

En cours de mandat, trois membres ont dû être remplacés. Entre mars 2020 et janvier 2023, le comité a tenu 11 rencontres.

COVID-19

Le mandat du comité ayant débuté pendant la crise sanitaire, celui-ci a été à même de recenser les incohérences d'application dans les consignes données par la CNESST à différents syndicats. Les membres du comité ont par la suite demandé à la CSN d'exiger de la CNESST qu'elle joue son rôle, soit celui d'avoir un regard critique et de conserver son indépendance face à l'INSPQ.

CAMPAGNE POUR VRAIMENT PROTÉGER TOUT LE MONDE

Le sujet qui a monopolisé pratiquement la totalité des travaux du comité est la loi 27. Rappelons que le projet de loi 59 a été déposé à l'automne 2020 et qu'il a été sanctionné le 6 octobre 2021. Le mécontentement provoqué par la nouvelle loi est unanime : il y a bien eu quelques petites avancées en prévention pour les groupes non prioritaires, mais il y a aussi eu des reculs en réparation et pour les groupes prioritaires.

À la suite du dépôt de ce projet de loi, la campagne de mobilisation Pour vraiment protéger tout le monde a été lancée. Prévue pour durer cinq ans, cette campagne fut le fer de lance de l'opposition au projet de loi et maintenant à la loi. Par la mobilisation, elle a permis de faire reculer le gouvernement sur certains aspects de la loi. De plus, elle a remis la santé et la sécurité au travail (SST) au cœur des actions et des revendications de la CSN. En effet, la SST a été trop longtemps considérée comme acquise et le projet de loi 59 a servi d'électrochoc pour nous faire prendre conscience collectivement qu'il faudra toujours se battre pour avoir des milieux de travail sains. Il faut toujours que la santé et la sécurité demeurent au cœur de nos actions et que la CSN continue d'être à l'avant-garde en matière de santé et de sécurité du travail.

AXE PL 59

À toutes les rencontres, le comité confédéral de santé et de sécurité a fait un suivi sur l'avancement des discussions qui avaient lieu à l'Assemblée nationale.

L'action majeure de mobilisation durant les travaux du PL 59 fut la vigie qui s'est tenue devant le parlement. Cette vigie a donné lieu à quelques avancées pour les travailleuses et les travailleurs et à un changement de porte-parole d'un des partis d'opposition. Il est important de mentionner que si elle fut un succès, c'est que tous les chaînons de la CSN se sont mobilisés pour y participer.

Afin d'enraciner nos revendications, plusieurs visites de syndicats furent organisées. Ceci fut l'occasion de constater qu'il reste beaucoup de travail de terrain à faire pour que la SST retrouve la place qui lui revient.

AXE LOI 27

Il a été décidé, pour donner suite à l'adoption de la loi, de tenir des manifestations lors de l'entrée en vigueur de certains de ses articles. Il y a donc eu une manifestation devant les bureaux de la CNESST le 6 avril 2022 pour souligner l'entrée en vigueur du régime intérimaire, une autre le 6 octobre pour l'entrée en vigueur de nouveaux articles dans la section « réparation » de la *Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail* et enfin, une le 13 décembre pour souligner l'entrée en vigueur des mécanismes de participation dans le secteur de la construction.

Pour les membres du comité, il s'avère important d'inciter nos syndicats à participer aux différentes manifestations afin de démontrer que les travailleuses et les travailleurs sont unis contre les reculs qu'apporte cette loi.

SUIVI DES TRAVAUX À LA CNESST EN LIEN AVEC LA LOI 27

Maintenant que le PL 59 est devenu la loi 27, les travaux se poursuivent à la CNESST. En effet, pour que la loi entre pleinement en vigueur, de multiples règlements doivent être adoptés. Ces règlements concernent autant la réparation que la prévention. De ces règlements, il pourrait découler d'autres reculs. C'est pour cette raison que la mobilisation reste essentielle afin que soient négociés les meilleurs règlements possibles.

Le suivi des travaux de ces comités a été fait à chacune des rencontres du comité confédéral.

RENCONTRES DE LA COORDINATION NATIONALE SST

Ces rencontres ont été très importantes durant le dernier mandat. En effet, la coordination a repris la place qui lui revenait. Les rencontres ont permis de consulter les organisations sur les différentes problématiques en lien avec la COVID-19 et les changements législatifs. Il y a eu sept rencontres de la coordination et les membres du comité désirent qu'à l'avenir, il y ait deux rencontres par année pour ainsi continuer de renforcer les liens entre les différents acteurs de la CSN. Il est important de rappeler que

la coordination regroupe l'ensemble des fédérations et des conseils centraux ainsi que UCCO-SACC-CSN. Il faut sortir de nos silos pour que la CSN porte des revendications qui concerneront l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de la centrale.

De plus, durant les moments forts du PL-59, il y avait de courtes coordinations toutes les trois semaines. Il fallait agir de la sorte pour bien enraciner les revendications liées au PL-59. Vu l'importance de l'enjeu, l'objectif était d'outiller nos élu-es avec une vue d'ensemble du régime SST présentant ses forces et ses faiblesses et le situant par rapport aux régimes d'autres pays.

Nous pouvons donc mentionner que les coordinations ont créé de la cohésion et de la solidarité au sein des actions de la CSN en SST.

ÉVÉNEMENTS

Le 28 avril : Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail



Cette journée commémorative est un moment solennel pour se souvenir que des travailleuses et des travailleurs, encore trop nombreux, se blessent ou perdent la vie dans les différents milieux du travail.

Cette journée fut plus que jamais un devoir de mémoire. En effet, plusieurs secteurs de la CSN furent touchés de plein fouet par la COVID-19. Alors que le gouvernement demandait aux Québécoises et aux Québécoises

de rester à la maison, plusieurs membres de la CSN se sont retrouvés sur la ligne de front au péril de leur vie. Il était important que les militantes et les militants de la CSN au sein des différents milieux de travail profitent de cette journée pour leur rendre hommage.

Les militantes et les militants ainsi que le personnel de la CSN sont appelés à porter le ruban noir et à garder une minute de silence afin de rendre hommage à ces personnes qui ont perdu la vie au travail. Il est important de mentionner que la commémoration du 28 avril s'est déroulée à l'extérieur des édifices de la CSN et que cet hommage a été rendu directement dans les milieux de travail. Il faut que cette pratique perdure, le 28 avril doit se passer avec nos membres qui militent.

Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail



Dans la continuité de la campagne Pour vraiment protéger tout le monde, les thématiques de la semaine nationale furent en lien avec la mobilisation concernant la loi 27. L'objectif est de faire percoler dans nos syndicats les différents reculs et l'importance de se mobiliser à cet effet. La Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail de la CSN est un événement présentant des outils divers, des témoignages vidéo de militantes et de militants ainsi que les services de la CSN en santé et sécurité du travail. C'est l'occasion de stimuler les rencontres des différents acteurs en SST ainsi que l'organisation d'activités dans les syndicats en lien avec nos actions de mobilisation. Un effort a particulièrement été fourni pour que les conseils centraux et les fédérations collaborent à l'élaboration des différentes activités tenues dans les syndicats. La semaine nationale en SST doit servir à rendre les milieux de travail plus sécuritaires et à faire prendre conscience à toutes et à tous de l'importance d'agir en prévention afin d'éviter les lésions professionnelles.

Bilan et perspectives



Le colloque Bilan et perspectives de la CSN est un événement incontournable de la SST. Dans la continuité de la campagne en santé et sécurité, c'est le thème Pour vraiment protéger tout le monde qui a été retenu. Plus de 350 militantes et militants qui œuvrent en santé et en sécurité au travail, élu-es ainsi que conseillères et conseillers syndicaux se sont réunis en novembre 2022. Ce colloque a permis de constater que tous les secteurs sont touchés par les changements législatifs qu'entraîne la loi 27. Des témoignages syndicaux inspirants ont permis de constater que nos syndicats ne sont pas des victimes passives de ces changements, loin de là. Ils informent les travailleuses et les travailleurs des différents changements et de l'importance de se mobiliser pour ne pas encaisser de recul. En somme, un colloque vibrant, avec une participation active et des échanges inspirants.

Le droit de travailler dans un milieu sécuritaire a été gagné grâce à de grandes luttes. Nous comptons le défendre, nous battre pour le faire évoluer et nous adapter aux nouvelles réalités du travail.

Le comité continuera à alimenter le mouvement sur les enjeux en santé et sécurité ; ses membres devront avoir une présence plus grande dans nos instances et événements afin de diffuser à l'ensemble des membres de nos syndicats les réflexions du comité.

Les différents dossiers présentés dans ce bilan continueront d'être portés par le comité, alors que d'autres travaux seront amorcés. La diffusion de l'information auprès de nos syndicats restera une priorité, car le travail accompli par la CSN en santé et en sécurité au travail est majeur : il est essentiel qu'il soit connu des syndicats.



Solidaire
depuis 1921